

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008

PRÉSENTATION

- **OBJECTIFS PRINCIPAUX**
- **PRINCIPES DIRECTEURS**
- **REFONTE DES POUVOIRS HABILITANTS**
- **9 THÈMES REGROUPANT UNE TRENTAINE D' ACTIONS**

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Récupérer et mettre en valeur, d'ici 2008, au moins 65 % des résidus pouvant être mis en valeur, à chaque année
- Rendre plus sécuritaires les activités d'élimination, pour les personnes et l'environnement

PRINCIPES DIRECTEURS

- 3 RVE (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination)
- Responsabilité élargie des producteurs
- Participation des citoyens et citoyennes
- Régionalisation
- Partenariat

REFONTE DES POUVOIRS HABILITANTS

- Loi 90 modifiant toute la section sur les matières résiduelles dans la LQE
 - Refonte majeure de la section sur les matières résiduelles
 - Adoption en décembre 1999
 - Principaux changements :
 - ✓ nouvelles définitions de certains termes importants
 - ✓ mention de la Politique dans la *Gazette officielle du Québec*
 - ✓ obligation, pour les MR, d'élaborer un plan de gestion

REFONTE DES POUVOIRS HABILITANTS (suite)

➤ Loi 90 (suite)

- ✓ Pouvoirs réglementaires accrus pour contrôler la production des résidus et favoriser davantage leur valorisation (en particulier selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs)
- ✓ Pouvoirs réglementaires accrus pour mieux encadrer l'aménagement, l'exploitation et les opérations postfermeture, des lieux d'élimination

THÈME : PLANIFICATION RÉGIONALE

- Élaboration de plans de gestion régionaux des matières résiduelles (PGMR) par les municipalités régionales (en cours de réalisation)
- Droit de regard, des municipalités régionales, pour limiter ou interdire l'élimination des résidus provenant de l'extérieur de leur territoire (à prévoir dans les PGMR)

THÈME : PARTICIPATION DES CITOYENS

- Mécanisme de consultation de la population sur l'élaboration et le suivi des PGMR (en cours de réalisation)
- Comités de vigilance pour la surveillance et le suivi des installations d'élimination (prévu dans le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles)

THÈME : PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER

- Information, sensibilisation, éducation
 - Recherche et développement
 - Collecte et compostage de matières putrescibles
 - Entreprises d'économie sociale
- (tous ces programmes se sont déjà vus alloués des enveloppes budgétaires)

THÈME : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE

- Loi 102 modifiant la LQE et la Loi sur RECYC-QUÉBEC
 - Adoption en décembre 2002
 - Principales modifications :
 - ✓ possibilité de pouvoir compenser, par voie réglementaire, les municipalités pour des services de récupération et de valorisation
 - ✓ modifications administratives concernant RECYC-QUÉBEC

THÈME : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE (suite)

- Règlements sur la récupération et la valorisation :
 - **Règlement en vigueur** : peinture et contenants de peinture + entente d'agrément avec Éco-Peinture
 - **Projets de règlement en voie de finalisation** :
 - ✓ huiles, contenants d'huile et filtres
 - **Dossiers en discussion** :
 - ✓ contenants, emballages et imprimés
 - ✓ herbe et feuilles
 - ✓ piles

OBJECTIFS DES RÈGLEMENTS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE

Obliger les entreprises :

- Soit à récupérer et mettre en valeur les résidus issus de leurs produits
- Soit adhérer à un organisme, agréé par le Ministre, dont le mandat est de mettre en place ou financer la récupération et la valorisation de ces résidus

THÈME : INTERVENTIONS INCITATIVES AUPRÈS DES ICI

- Programme volontaire de reconnaissance des initiatives en réduction et valorisation de leurs résidus : Programme « ICI ON RECYCLE » (offert par RECYC-QUÉBEC)
- Actions propres au gouvernement : (à venir)
 - ✓ politiques d'achat
 - ✓ audits et plans de réduction et de valorisation

THÈME : AUTRES INTERVENTIONS DE MISE EN VALEUR

- Valorisation : béton, brique et asphalte : norme BNQ sur les agrégats recyclés (norme volontaire publiée)
- Consignes sur les contenants, à remplissage unique, de bière et de boissons gazeuses : ententes avec les industries (ententes renouvelées périodiquement)
- Droit environnemental à l'achat de pneus neufs : financement de 2 programmes pour la récupération et la valorisation des pneus hors d'usage (programmes gérés par RECYC-QUÉBEC)

RÈGLEMENTS MODIFIÉS

- Modifications au Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage et au Règlement sur les déchets solides
 - Adoption en juillet 2000
 - Principales modifications :
 - ✓ bannir l'accumulation de pneus hors d'usage sur tout lieu d'entreposage, sauf ceux adjacents à des lieux de valorisation
 - ✓ obliger le vidage graduel de tous les lieux d'entreposage, d'ici 2008
 - ✓ renforcer les mesures de prévention et d'urgence sur les lieux d'entreposage
 - ✓ interdire, sur les lieux d'élimination, la réception de pneus hors d'usage

THÈME : GESTION SÉCURITAIRE DES DÉCHARGES

- Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles (prépublié) :
 - Lieux d'enfouissement technique
 - Lieux pour débris de construction et de démolition
 - Lieux d'enfouissement en tranchée
- Dossier à l'étude :
 - Fonds de gestion environnementale post-fermeture des dépôts définitifs

MODIFICATIONS À LA LQE

- **Lois 25 et 130 portant sur de nouvelles mesures financières dans la LQE**
 - Adoption en décembre 2001 et décembre 2002
 - Modifications :
 - ✓ pouvoir réglementaire de recourir, entre autres, à des droits à l'élimination
 - ✓ droits ou redevances à l'élimination pouvant, par règlement, être versés à RECYC-QUÉBEC, en tout ou en partie, pour utilisation à des fins de récupération et de valorisation

THÈME : GESTION SÉCURITAIRE DES INCINÉRATEURS

- Normes plus sévères d'émission à l'atmosphère (prévues dans le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles)
- Meilleure justification, en regard des objectifs de récupération, lors d'étude d'impact (exigée dans les directives d'étude d'impact)
- Expérience-pilote d'un petit incinérateur dans le Nord québécois (à venir)

THÈME : SUIVI DE LA POLITIQUE ET MANDATS DE RECYC-QUÉBEC

- **Suivi de la politique**
 - Publication périodique de bilans (réalisée par RECYC-QUÉBEC)
 - Révision de la Politique à tous les 5 ans
(à venir)

THÈME : SUIVI DE LA POLITIQUE ET MANDATS DE RECYC-QUÉBEC (suite)

- **Mandats de RECYC-QUÉBEC (déjà en cours)**
 - Coordination des activités de valorisation
 - Collaboration à la mise sur pied et au suivi d'organismes de récupération et de valorisation

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC**

www.menv.gouv.qc.ca